

**Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
De l'École de la Haute-Ville**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS
ÉCOLE DE LA HAUTE-VILLE**

Procès-verbal d'une séance du conseil d'établissement tenue le 10 décembre 2018 à 19 h au local A-225 de l'École de la Haute-Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Véronique Auger, enseignante
Madame Cynthia Bernier, enseignante
Madame Christine Boulay, enseignante
Madame Isabelle Marchand, parent
Madame Manon Gouin, parent
Madame Suzie Lambert, parent
Monsieur Richard Robert, parent
Monsieur Pierre Métivier, professionnel

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Madame Natacha Bouchard, directrice
Madame Catherine Bombardier, secrétaire de gestion
Monsieur Louis-Philippe Gibson, élève représentant du conseil des élèves

ÉTAIENT ABSENTES

Madame Sonia Archambeault, parent
Madame Marie-Josée Bissonnette, représentante du personnel de soutien
Madame Jade Genest-Jones, élève représentante du conseil des élèves

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 h 02 ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame Suzie Lambert, substitut de la présidente, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance.

2. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Aucun mot de la présidente lors de cette séance du conseil d'établissement.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Suzie Lambert, substitut à la présidente, demande aux membres du C.É. s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour.

CÉ # 18-19-032

Il est proposé par madame Manon Gouin
Et appuyé par monsieur Pierre Métivier

QUE l'ordre du jour de la séance soit tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE RÉGULIÈRE DU 12 NOVEMBRE 2018

Madame Suzie Lambert, substitut de la présidente, demande aux membres du C.É. si les membres ont des modifications à apporter à ce procès-verbal.

CÉ # 18-19-033

Il est proposé par madame Manon Gouin
Et appuyé par madame Cynthia Bernier

QUE le procès-verbal de la séance régulière du conseil d'établissement du 12 novembre 2018 soit adopté tel que présenté après avoir corrigé les présences et absences.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 NOVEMBRE 2018

Madame Natacha Bouchard, directrice, informe les membres du C.É. présents, que les membres de la communauté ne doivent pas obligatoirement être nommés avant le 30 septembre. La LIP ne prévoit pas de date limite. Il faut se référer aux règles de régie interne et l'avis des membres. Les membres du C.É. optent pour ne pas déterminer de date limite pour la nomination des membres de la communauté. Ils pourront donc être nommés tout au long de l'année.

Madame Natacha Bouchard, directrice, mentionne les étapes à venir concernant la facturation des frais de transport pour les Options Plus.

**Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École de la Haute-Ville**

De plus, Madame Bouchard, informe les membres présents que les ententes entre l'établissement, par le fait même la CSVDC, et la municipalité sont seulement accessibles sur notre intranet et qu'elles ne sont pas publiques. L'entente actuelle prévoit des modalités d'utilisation et d'accessibilité des infrastructures scolaires et municipales. Elles sont d'ordre administratif, négociées et signées selon la gouvernance de la CSVDC par la direction générale. Les grandes lignes peuvent être communiquées aux membres du C.É. au besoin.

6. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Louis-Philippe Gibson, représentant du conseil des élèves, mentionne qu'il n'y a pas de nouveaux projets sur la table pour le conseil des élèves. Ils continueront de travailler sur le dossier de l'embellissement de la cour d'école.

Monsieur Gibson informe les membres du C.É. qu'au retour du congé des fêtes, un sondage sera fait auprès des élèves sur le sujet. Madame Natacha Bouchard, directrice, demande au conseil des élèves d'attendre qu'elle reçoive les réponses du Ministère de l'Éducation avant de faire les démarches auprès des élèves.

7. PRESENTATION DU VOYAGE A KINGSTON – OPTION PLUS ANGLAIS

Madame Lucie Felteau et Madame Lynn Gamache, enseignantes au programme d'Option Plus Anglais, expliquent aux membres du C.É. leur projet de voyage à Kingston avec les élèves inscrits au programme Option Plus Anglais. Le voyage serait les 9 et 10 mai 2019. Il y aurait un dérangement de 8 périodes de cours. Il sera proposé aux élèves d'Option Plus Anglais de secondaire 2-3-4-5. Dépendamment du nombre d'élèves inscrits, il sera peut-être offert aux élèves de secondaire 1. Si le nombre de participants n'est pas suffisant, le voyage n'aura pas lieu. Elles ne s'attendent pas à ce qu'il y ait un grand taux de participation des élèves de secondaire 4 et 5.

Le départ se fera après l'examen de français et avant l'examen d'anglais. Le tiers des frais sera assumé par le budget de l'option plus. Le 2/3 restant sera payé par le parent. Cela équivaut à environ 270 \$. Les élèves qui ne participent pas au voyage feront une sortie au Centre des sciences de Montréal.

Les membres du C.É. demandent d'inscrire un montant approximatif sur la feuille descriptive présentée aux parents.

8. BUDGET 2018-2019

Madame Natacha Bouchard, directrice, présente aux membres du C.É., le budget 2018-2019 et en explique les différentes composantes des revenus et des dépenses.

CONFIRMATION À L'ÉGARD DES MESURES BUDGÉTAIRES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES

Considérant l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique, lequel prévoit notamment que les règles budgétaires des commissions scolaires peuvent prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget d'établissement d'enseignement ;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2018-2019 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées ;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2018-2019 prévoient que les conseils d'établissement confirment au ministre que les mesures dédiées ou protégées ont été transférées aux établissements ;

Considérant les montants attestés par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs comme étant transférés au budget de notre école ;

Il est proposé par Madame Véronique Auger
ET appuyé par Madame Manon Gouin

Que le conseil d'établissement de l'École de la Haute-Ville confirme que les mesures dédiées ou protégées attestées par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs ont été transférées au budget de notre école.

De plus, le conseil d'établissement confirme avoir été informé des montants que notre établissement prévoit utiliser pour ces mesures ainsi que du plan de déploiement pour les mesures concernant notre établissement parmi les suivantes : 15022 (Saines Habitudes de vie), 15026 (Accroche-toi au secondaire), 15031 (Soutien prévention de la violence), 15103 (acquisition livres et documentaires), 15170 (IEPS), 15200 (formation cardio-respiratoire).

**Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École de la Haute-Ville**

Nouvelles allocations 2018-2019

Numéro de la mesure	Nom de la mesure	Transférabilité	Plan de déploiement
15022	Saines habitudes de vie	Dédiée	➤ Utilisation des sommes pour des sorties, ateliers en alimentation et le cross-country.
15026	Accroche-toi au secondaire	Dédiée	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 x TES 13.5 heures par semaine ➤ TES 0.4 heure par semaine ➤ Solde pour les imprévus
15084	Formation continue du personnel enseignant sur l'usage pédagogique des technologies numériques		➤ Formations des Réapos en priorité, et autres enseignants selon les disponibilités du budget
15103	Acquisition de livres et de documentaires.	Protégée	➤ Achats de livres pour la bibliothèque.
15170	Initiatives des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire.	Dédiée	➤ Libération d'enseignants
15186	Sorties scolaires en milieu culturel	Protégée	➤ Sorties en milieu culturel
15200	Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire	Protégée	➤ Formation RCR, 3 ^e secondaire
15230	École inspirante	Dédiée	Sorties éducatives et projets aux couleurs de l'école

CÉ # 18-19-034

Il est proposé par madame Véronique Auger
Et appuyé par madame Manon Gouin

QUE le budget 2018-2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. MODALITES D'APPLICATION DU REGIME PEDAGOGIQUE

Madame Natacha Bouchard, directrice, présente aux membres du C.É. le document des modalités d'application du régime pédagogique.

CÉ # 18-19-035

Il est proposé par monsieur Pierre Métivier
Et appuyé par madame Isabelle Marchand

QUE les modalités d'application du régime pédagogique soient approuvées telles que présentées.

APPROUVÉS À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École de la Haute-Ville**

**10. PROJETS D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES EN DEHORS DE L'HORAIRE ET DE L'ÉCOLE ET
CAMPAGNES DE FINANCEMENT**

Madame Natacha Bouchard, directrice, présente les projets de sorties éducatives et de campagnes de financement aux membres du C.É.

CÉ# 18-19-036

Il est proposé par madame Suzie Lambert
Et appuyé par monsieur Richard Robert

QUE les projets d'activités éducatives en dehors de l'horaire de l'école et campagnes de financement présentés soient approuvés tels que présentés.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

11. DÎNER DE FIN D'ANNÉE

Madame Natacha Bouchard, directrice, informe les membres du C.É. des activités prévues pour la journée du 21 décembre, dernière journée de l'année.

Madame Suzie Lambert, parent, s'informe du taux de participation lors de cette activité. Madame Natacha Bouchard, directrice, reviendra aux membres du C.É. à ce sujet.

12. RAPPORT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Madame Suzie Lambert, parent et déléguée au comité de parents de la commission scolaire, informe les membres du C.É. que le calendrier scolaire 2019-2020 a été déposé et sera étudié dans les prochaines semaines. Quelques modifications ont été demandées par le comité de parents. Ce dernier proposera un calendrier plus équilibré.

Madame Lambert, partage une idée qu'elle trouve intéressante, soit l'aménagement de corridors actifs dans les écoles. Madame Natacha Bouchard, directrice, mentionne que ces derniers sont aménagés dans les écoles primaires. Dans les écoles secondaires, il s'agit plutôt d'activités comme celles-ci : « jumping jack », projecteur de moniteur cardiaque, activation des neurones...

Madame Lambert, informe les membres du C.É. que l'École secondaire Joseph-Hermas-Leclerc (JHL) prépare des publicités pour la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Madame Natacha Bouchard, directrice, informe les membres du C.É. que l'École de la Haute-Ville participera également à cette activité après les fêtes. Il s'agit d'une activité qui est proposée aux deux ans par la SAAQ et s'adressent aux élèves de secondaire 4-5 et sont fait dans le cadre des cours de ECR, FPS et d'arts plastiques. Madame Bouchard explique le concept et l'utilisation qui en est faite.

Madame Lambert informe les membres présents que le comité de parents a demandé quelques modifications à la politique « PO-05 Critères d'inscriptions ». Ce dernier demande que les critères d'inscriptions pour le programme d'éducation internationale (PEI) soient avec les autres écoles. Le comité demande à ce que les jeunes du secondaire puissent demeurer dans leurs programmes respectifs tout au long de leur parcours scolaire, que la fratrie soit traitée en dernier recours lors du processus de transfert d'un élève et qu'une double preuve de résidence soit demandée aux parents pour les élèves transférés. De plus, le comité demande à ce qu'un élève de niveau primaire ne puisse être transféré plus d'une fois, que ce soit des membres du C.É. de l'école de l'élève transféré ou des commissaires parents qui effectuent les piges des élèves qui seront transférés et qu'il y ait une visite obligatoire de l'école à la demande des parents.

Madame Lambert, mentionne que Madame Paule-Andrée Bouvier, employée de la CSVDC, prend sa retraite en décembre.

Cette dernière informe les membres du C.É. que ce jeudi, l'École de la Haute-Ville sera l'hôte de la dernière rencontre de l'année 2018 du Comité de parents de la CSVDC.

Madame Lambert, informe les membres du C.É. qu'elle a reçu plusieurs commentaires de parents disant qu'ils feraient une demande de loi 180 l'an prochain en raison de nos programmes.

13. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance lors de cette séance du C.É.

14. QUESTIONS À L'ÉTUDE

Madame Suzie Lambert, parent, fait un retour sur le déneigement des trottoirs de la rue Fairfield. Madame Lambert informe les membres présents que la Ville de Granby refuse de déneiger ces trottoirs puisqu'il ne s'agit pas d'un corridor scolaire, qu'il n'y a pas beaucoup de circulation, que les automobiles circulent à vitesse réduite et que les jeunes peuvent marcher dans la rue sans problème. La ville mentionne que les jeunes ne doivent pas passer par-là, qu'ils devraient faire le grand tour pour avoir

**Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École de la Haute-Ville**

accès à l'école. Monsieur Pascal Bonin, Maire de Granby, dit que la rue doit être utilisée par les résidents seulement.

Madame Natacha Bouchard, directrice, informe les membres du C.É. que les démarches se poursuivront auprès des pompiers et qu'une possible association avec l'école Saint-Jean et le Service de police de la Ville de Granby est envisageable pour la redéfinition des corridors scolaires.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 h 01.

La prochaine rencontre aura lieu le lundi 21 janvier à 19 h.

Tous les sujets, à l'ordre du jour, ayant été traités,

CÉ # 18-19-037

IL EST PROPOSÉ par madame Manon Gouin
ET APPUYÉ par madame Isabelle Marchand

QUE la séance soit levée, à **20 h 01.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Direction

Présidence